

MAC APS – Maintien et Actualisation des Compétences Agent de Prévention et de Sécurité - Dispense SST - 27H

Cette formation continue (Maintien et Actualisation des Compétences) s'inscrit dans le cadre du recyclage obligatoire permettant le renouvellement des demandes de Cartes Professionnelles des employés des métiers de la sécurité privée

Durée: 27.00 heures (4.00 jours)

Profils des apprenants

- Personnes disposant d'une carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité et titulaires d'un brevet de secourisme en cours de validité

Prérequis

- Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle
- Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau : Le diplôme national du Brevet Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...) Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par : Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.

Accessibilité et délais d'accès

Notre organisme veille à garantir l'égalité d'accès à ses formations pour toutes les personnes en situation de handicap. Les candidats sont invités à signaler leur situation lors de l'inscription afin que nous puissions identifier leurs besoins spécifiques et proposer les aménagements nécessaires (supports adaptés, rythme de formation modulé, accompagnement individualisé, accessibilité des locaux, formation à distance si nécessaire).

Un suivi personnalisé est assuré tout au long de la formation pour garantir un accompagnement efficace et adapté.

Pour tout renseignement, contacter notre référent handicap à l'adresse contact@a3fexpertises.fr ou au 05 34 47 13 96.

Délais d'accès : 15 jours

Objectifs pédagogiques

- Maintenir et actualiser les compétences d'agent de prévention et de sécurité
- Mettre à jour sa pratique professionnelle au regard de l'évolution réglementaire et technique
- Renouveler la validité de sa carte professionnelle délivrée par le CNAPS

Contenu de la formation

- Évaluation pédagogique préalable et personnalisée : 10 questions réponses courtes
- Module 2 : CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE (7H00)
 - Actualisation des connaissances relatives aux grands principes en cadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle.
 - Principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, non-discrimination, liberté de conscience, prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine, symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et respect qui leur est dû ; État de droit et le respect de l'ordre public
- Module 3 : COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES GENERALES (7H00)
 - Gérer les conflits - Maîtriser les mesures d'inspection filtrage
- Module 4 : COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES : PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES (13H00)
 - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes - Connaître les niveaux de risques associés
 - Connaître les différents matériels terroristes - Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
 - Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
 - Savoir entretenir sa culture de la sécurité
 - Se protéger soi-même – Protéger – Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
 - Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
 - Sécuriser une zone
 - Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
 - Notions de secourisme « tactique »
 - Alerter les secours

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

1 assistant en administratif, 1 formateur, 1 référent centre

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- - Vérification des connaissances des stagiaires en début de formation - Apport théorique et pratique - Evaluation du savoir-faire par des études de cas, mises en situations et des exercices.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Modalités de Certification

Prix : Nous consulter

Programme mis à jour le : 12 novembre 2025